

Projet : "les changements de rythme"

Florence Dupont

Université Paris-Diderot

L'autorité de l'orateur romain, une affaire de rythme ?

Les Romains distinguent deux types de rythme. L'un est "musical" ou métrique" (*modus*) : il est fondé sur l'alternance des syllabes longues et des syllabes brèves ou il est donné par la musique d'une double flûte (*tibia*), il est extérieur à la dynamique propre du discours, en lui ajoutant ses accents propres. L'autre (*numerus*) consiste dans l'organisation de l'unité de discours par des figures comme le parallélisme, le chiasme, l'allitération, l'antithèse. Il est interne au discours et utilise le fonctionnement de la langue, avec laquelle il joue. Il est perçu par l'auditeur comme une complétude agréable. La séquence de discours est close, équilibrée et pleine. Ce *numerus* caractérise, en particulier, les maximes et les formules-choc (*sententia*), dans la poésie dramatique, où il se substitue souvent à la clôture du vers. Le *numerus* donne de la force et de l'autorité à un discours politique ou judiciaire, il crée une empathie chez les auditeurs, c'est un piège sémantico sonore. Le *modus* au contraire brise l'empathie et fait de l'orateur un acteur.